

---

## Testament de Badinguet.

**Numéro d'inventaire** : 1979.29913

**Type de document** : image imprimée

**Période de création** : 3e quart 19e siècle

**Date de création** : 1871

**Description** : Gravure de presse d'après gravure sur bois feuille de journal découpée ruban adhésif au dos de la feuille et dans sa partie supérieure

**Mesures** : hauteur : 400 mm ; largeur : 300 mm

**Notes** : Scène satirique représentant Napoléon III allongé dans son lit, entouré d'un âne, d'un boeuf, d'un notaire et de tout un fatras d'objets. Il s'agit ici d'un pamphlet contre Napoléon III après la déroute de Sedan. Napoléon, par ordre du roi de Prusse, fut dirigé à travers la Belgique, vers le château de Willemsshoehe, où le gouvernement prussien le fit traiter en souverain régnant. Le document, sous forme de Testament, ironise sur la position de Charles-Louis Napoléon Bonaparte, en proie à la maladie. Des notaires recueillent ses dernières volontés. Texte de trente lignes environ sur 3 colonnes

**Mots-clés** : Histoire et mythologie

**Filière** : aucune

**Niveau** : aucun

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.



## TESTAMENT DE BADINGUET

Ce jourd'hui, 1<sup>er</sup> janvier 1871, pardevant les notaires soussignés, Toppmann et Floumann, résidant à Cassel, est comparu le sieur Badinguet, dit Napoléon III, ex-empereur des Français, lequel bien malade de corps et d'esprit, nous a requis de recevoir en nos minutes son testament sous la forme mystique, daté de Wilems-hohe, sa résidence actuelle, le 30 décembre 1870.

Ledit Badinguet étant dans son lit, entouré de quelques-uns de ses parents et amis, a demandé que nous lui fassions lecture de ses dispositions de dernière volonté, avant qu'elles fussent cachetées pour nous être remises. Obtempérant à cette demande, nous avons lu ce qui suit au testateur :

« Je, soussigné, institue pour mon exécuteur testamentaire le maréchal Bazaine, que sa trahison devant Metz a rendu digne de toute ma confiance. Je le charge de faire remonter sur le trône mon fils, à qui je lègue la couronne que j'ai portée dix-huit ans. Je le charge également de faire délivrer les legs ci-après désignés :

« A ma chère femme, l'impératrice Eugénie, tout ce qu'elle a pu trouver à sa convenance dans les diamants, valeurs mobilières, et objets de prix qu'elle a pu emporter du Palais des Tuileries au moment de son départ forcé.

« A la princesse Mathilde Demidoff, ma bien-aimée cousine, la peau d'une vieille guenon, que j'ai beaucoup affectionnée jadis.

« A mon cousin Napoléon-Louis, dit *Pion-Pion*, un nécessaire de voyage; ce legs lui plaira mieux que des armes dont il n'a jamais su se servir.

« A mon cousin Pierre Bonaparte, dit l'*Homme d'As-teuil*, une paire de pistolets, destinée à remplacer le revolver avec lequel il a tiré sur *Noir*. Je pense qu'il fera bon usage de ces armes d'assassin, dont il a une grande habitude.

« Au général *Fleury*, l'ami de la maison, une mèche de mes cheveux, qu'il réunira avec ceux de notre chère Eugénie.

« A *Rossard*, dit *Frossard*, le précepteur de l'*Enfant de la balle*, une badine de jone et un martinet pour battre les habits. Je présume qu'il acceptera avec satisfaction ces objets qui conviennent à l'exercice de ses fonctions dans l'antichambre.

« A *de Faily*, mes bottes à l'écurière; plus une seringue dont je me suis servi souvent, et qui est éprouvée; cet objet lui sera d'autant plus utile qu'il est sujet à une maladie dont j'ai été atteint moi-même, et que vulgairement on appelle la *courante*.

« Aux potentats de l'Europe, mes très-chers frères en despotisme, une somme de cent millions de francs à titre de souvenir, et de témoignage de sympathie. Ils reconnaîtront par là que je sais aussi bien qu'eux pressurer les populations au profit des souverains. Quoique le roi Guillaume ait, grâce à moi, pillé beaucoup de

millions en France, je désire qu'il ait dans cette somme vingt millions, sur lesquels il en donnera cinq à notre ami Bismark.

« A Granier de Cassagnac, Devienne, Grandperret, Emile Olivier, qui ont été pour moi de dévoués serviteurs, et pour les indemniser de la perte de leurs énormes appointements et gratifications particulières sur les fonds secrets ou sur ma cassette, je lègue un million à chacun. Seulement, M. de Cassagnac devra continuer de publier le *Drapeau*, journal fondé sous mes auspices et dans le but de soutenir ma dynastie. La tâche est difficile, mais Granier de Cassagnac est homme d'exécution; d'ailleurs il ne redoute plus le mépris.

« Enfin, au maréchal Bazaine, pour ses services et pour le rémunérer de ses soins dans l'exécution de mon testament, je lègue l'habit et l'épée que je portais à Sedan. Il est digne plus que personne de ces insignes de couardise et de lâcheté. »

Ainsi fait et signé, à Wilems-hohe, le trente décembre mil huit cent soixante-dix.

Signé : BADINGUET, dit NAPOLÉON III.

Et après lecture, nous, notaires, avons scellé ledit testament, et signé sur l'acte de dépôt.

TROPMANN. — FLOUMANN.

Wilems-hohe, le 1<sup>er</sup> janvier 1871.